

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 17 OCTOBRE 2013 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, BONNET, GAGNARD, MAHIEU, GOTTE, BREDILLET, FUSIER, CHASTRUSSE, ROUSSELET (CHAIX), ANDREOLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, NOUVIER, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, JEANROCH, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, PICHON, DELEPAU, FEVRE, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., NEVERS-WOOD (BRIGATTI), BIGEARD, BERNARD, MATHE, AIMEUR, BERCCQ, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, CHETTA, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, VERDREAU, BESANCON, AUBERTIN, LEMAIRE, PETIT, DUBOIS, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON.

Représentés :

Mr BRIE représenté par Mr TREMOULET – Mr FORESTIER représenté par Mr LEBLANC,
Mr HUGUENOT représenté par Mr GUYOT – Mr PILLOT représenté par Mr ESPINOSA,
Mr ROZAT représenté par Mr SEGUIN – Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU,
Mr FREI représenté par Mr ROLLIN – Mr LAPIERRE représenté par Mr BIGEARD,
Mr DULIEU représenté par Mr CHETTA – Mr IMARD représenté par Mr BERCCQ,
Mr BEURET représenté par Mme FUSIER – Mme BIGEARD représentée par Mme BOUCHET,
Mr PETAZZI représenté par Mr MUGNERET – Mr JOUFFROY représenté par Mr LEMAIRE,
Mr BRACHOTTE représenté par Mr DUBOIS

Absents/excusés :

Mmes MARIE-JOETS, BREDILLET C, TELLEZ, GRANDIOWSKY, Mrs PITOIS, DUMONT, BEAULAT, KOSAK, RENAUDOT, TABEL, SACCOMANI, BAUDRON, LUSTREMAN, BIZE, RUINET, VUILLEMIN, FERREUX, COLSON, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, BRUNO, PERRICAUDET.

Secrétaire de séance :

Mr Gérard TREMOULET

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Gérard TREMOULET est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte rendu de la séance du 19 septembre 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 19 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le Président présente le rapport d'activités 2012.

§ § §

L'article 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales fait obligation aux Présidents des EPCI d'adresser aux Maires des communes membres un rapport d'activités accompagné du compte administratif de l'année N-1. Chaque Maire doit le présenter à son tour à son Conseil Municipal.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été créée par arrêté préfectoral le 21 décembre 2005 entre 26 communes.

Communes	Habitants
Aiserey	1 367
Beire le Fort	306
Bessey les Citeaux	680
Brazey en Plaine	2 568
Cessey sur Tille	604
Chambeire	318
Collonges les Premières	776
Echigey	301
Fauverney	698
Genlis	5 705
Izeure	788
Izier	785
Labergement Foigny	416
Longchamp	1 273
Longeault	599
Longecourt en Plaine	1 271
Marliens	459
Pluvault	530
Pluvet	423
Premières	121
Rouvres en Plaine	1 024
Tart l'Abbaye	242
Tart le Bas	229
Tart le Haut	1 402
Thorey en Plaine	1 035
Varanges	792
Population Totale :	24 707

Elle a exercé les compétences définies dans les statuts à compter du 1^{er} janvier 2006. Elles sont demeurées inchangées depuis la création de l'EPCI.

GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les élus

Le Conseil Communautaire est composé de 99 délégués qui ont élu le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau.

Chacun des 8 Vice-Présidents préside une commission.

Le bureau comprend 26 membres qui sont principalement les maires des 26 communes.

Chaque Conseil Communautaire, en général, est précédé d'une réunion des commissions, des Vice-Présidents et du bureau.

Le travail de réflexion et de proposition est élaboré dans les 8 commissions.

Le bureau étudie les propositions des commissions ou du Président, les accepte, les refuse ou les modifie avant qu'elles soient présentées au Conseil Communautaire qui décide.

En 2012, le Conseil Communautaire s'est réuni 12 fois les 9 février, 23 février, 6 mars, 29 mars, 9 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 12 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 20 décembre.

LES PERSONNELS

Au cours de l'année 2012, les effectifs se sont enrichis d'un animateur chargé de la pédagogie.

Le siège administratif compte 10 agents :

- une rédactrice chargée du suivi des différents dossiers et des marchés publics,
- une rédactrice chargée des ressources humaines, de la gestion et du suivi des carrières des agents du SMICTOM et de la Communauté de Communes,
- une rédactrice chargée du funérarium et du suivi des textes de loi,
- une adjointe administrative chargée de la comptabilité et des paies,
- une adjointe administrative chargée de la facturation du périscolaire,
- un animateur territorial chargé de la direction du service enfance-jeunesse,
- un animateur chargé de l'animation pédagogique du service enfance-jeunesse,
- une adjointe administrative chargée du secrétariat et de l'accueil,
- deux agents sociaux chargés de l'accueil au point relais de la maison de l'emploi,

LES COMPETENCES

1) Commission activités économiques

La Maison de l'emploi

La Maison de l'Emploi et de la formation est un guichet unique où interviennent :

- deux agents de la Communauté de Communes à temps complet,
- un agent de la Gendarmerie
- un agent de l'armée
- des agents dépendant de Pôle Emploi ou de cabinets travaillant pour lui (Kairos, SOLERYYS)
- trois personnes de la Mission Locale
- un psychologue de la Mission Locale
- deux agents de la MDEF

Ces personnels accueillent les demandeurs d'emploi, établissent un bilan pour chacun d'eux et les orientent vers les entreprises ou les centres de formation.

Zone d'activités de Boulouze

Fin 2012 on constate :

- entreprises installées et ayant débutées leurs activités :

- FM Logistic
- IPERIA
- MONIN
- FRIGEST
- STEF-TFE
- PREMIUM LAVAGE

- ventes de terrains réalisés :
 - lots 11 a et 11 b (9292 m²)

- terrains en négociation :
 - lots 3, 4, 9, 10, 16, 17

Une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de la zone de Huchey est lancée en janvier 2012.

Les projets de zones ont été frappés de plein fouet par la crise économique et de nombreuses entreprises qui avaient sollicité des terrains n'ont pas donné suite.

2) Commission enfance-jeunesse

Elle gère les centres périscolaires et les Relais Petite Enfance.

Le périscolaire

Les 16 centres périscolaires répartis sur l'espace communautaire reçoivent en moyenne :

- le matin environ 264 enfants
- le midi environ 895 rationnaires
- le soir environ 301 enfants

L'encadrement est composé de :

- 13 directeurs (trices)
- 51 animateurs (trices) titulaires
- 40 animateurs (trices) contractuels
- 2 éducateurs APS
- 1 agent social
- 2 adjoints administratifs
- 15 adjoints techniques titulaires et 4 contractuels

Cette activité périscolaire connaît toujours un succès soutenu et nécessite une attention constante pour répondre aux exigences de l'encadrement qui ne doit ni être pléthorique ni insuffisant.

Relais Petite Enfance

Le nombre important d'assistantes maternelles est pris en charge par deux relais.

Le Relais Nord installé à Genlis prend en charge 195 assistantes maternelles.

Le Relais Sud installé à Thorey en Plaine prend en charge 181 assistantes maternelles.

Deux animatrices assurent la formation, l'animation et l'information des assistantes maternelles.

3) Commission des finances

REGIME FISCAL

La fiscalité additionnelle et une taxe professionnelle de zones sont appliquées sur le territoire communautaire.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise bénéficie aussi de la CFE et CVAE.

Le débat d'orientation budgétaire 2012 a été présenté le 23 février 2012.

Les comptes administratifs ont été votés le 21 mars 2013.

Funérarium

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture en fonctionnement de 24 277,03 €
- un déficit de clôture en investissement de 1 792,42 €

Soit un excédent global 2012 de clôture de 22 484,61 €.

ZAE de Boulouze

Le compte administratif fait apparaître un déficit global de clôture de 1 060 000,00 €.

Budget principal de la Communauté de Communes

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de clôture de 3 107 669,36 €
- un excédent global d'investissement de clôture de 2 781 597,09 €

Soit un excédent global de clôture 2012 de 5 889 267,09 €.

Les 3 comptes de gestion faisant apparaître des résultats identiques aux comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Les budgets 2012 sont présentés le 29 mars 2012.

Funérarium

Le budget présente un suréquilibre en fonctionnement (D : 48 150 € - R : 50 207,48 €) et également un suréquilibre en section d'investissement (D : 14 000 € - R : 17 332,37 €).

Ce budget est voté à l'unanimité.

Les délégués demandent que les taux soient votés avant la présentation du budget principal.

Vote des taux 2012

Taux d'imposition proposés par le Président :

- taxe d'habitation	3,24 %
- taxe foncier bâti	3,43 %
- taxe foncier non bâti	7,77 %
- CFE	3,57 %
- FPZ*	

*mise en réserve de la fraction de taux non utilisé depuis 2011 soit 1,39 %

Le vote a lieu à l'unanimité.

Budget principal

- section de fonctionnement :	
➤ Dépenses	6 459 906,11
➤ Recettes	8 420 108,57
- section d'investissement :	
➤ Dépenses	5 037 872,42
➤ Recettes	5 037 872,42

Le budget est voté à l'unanimité.

Budget "ZAE de Boulouze"

- section de fonctionnement :	
➤ Dépenses	3 695 572,42
➤ Recettes	134 000,00

Le vote a lieu à l'unanimité.

- section d'investissement :
 - Recettes 3 561 572,42

Le vote a lieu à l'unanimité.

4) Commission environnement et cadre de vie

Aire d'accueil des gens du voyage

Le projet de l'aire d'accueil des gens du voyage a bien avancé et a commencé à se concrétiser fin 2012.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Merlin après consultation pour 30 800 € HT.

Notification en août 2011.

Pour les travaux un appel d'offres est lancé et la commission des marchés se réunit le 18 juillet 2012.

Le marché de construction comprend 2 lots :

- lot 1 : construction et viabilité de la plateforme attribué à NOIROT/DESERTOT pour 250 777,45 € HT (-12 400 portail) = 238 377,45 € HT

- lot 2 : fourniture et installation de modules sanitaires et raccordements attribué à l'entreprise SADE pour 186 474,00 € HT + option 1 (buanderie fermée) 15 320 € HT

La première réunion de chantier a lieu le 3 octobre 2012.

Le projet est subventionné par :

- DETR 170 744 €
- CAF 60 000 €

Le financement est complété par un emprunt de 243 907,45 € et par un autofinancement de 94 991,68 €.

Mobilier urbain

La commission environnement décide l'installation de 2 tables de pique-nique et de 2 corbeilles le long du canal à Thorey en Plaine pour la somme de 2 982,82 € TTC.

5) Commission des bâtiments

La commission des bâtiments s'est réunie le 26 mars 2012 pour valider le projet de l'aire d'accueil des gens du voyage et pour évoquer les problèmes que pose la réalisation d'une aire de grand passage.

Cette commission a suivi également les travaux :

- du restaurant scolaire de Genlis
- du RPE de Thorey en Plaine

Les travaux pour ces deux derniers chantiers devraient commencer en 2013.

6) Commission travaux de voirie – transport – mise en concurrence

La commission de mise en concurrence s'est réunie pour examiner les résultats des consultations et des appels d'offres lancés dans le cadre des marchés publics par notre EPCI.

En 2012, il n'y a pas eu de projet en matière de travaux de voirie.

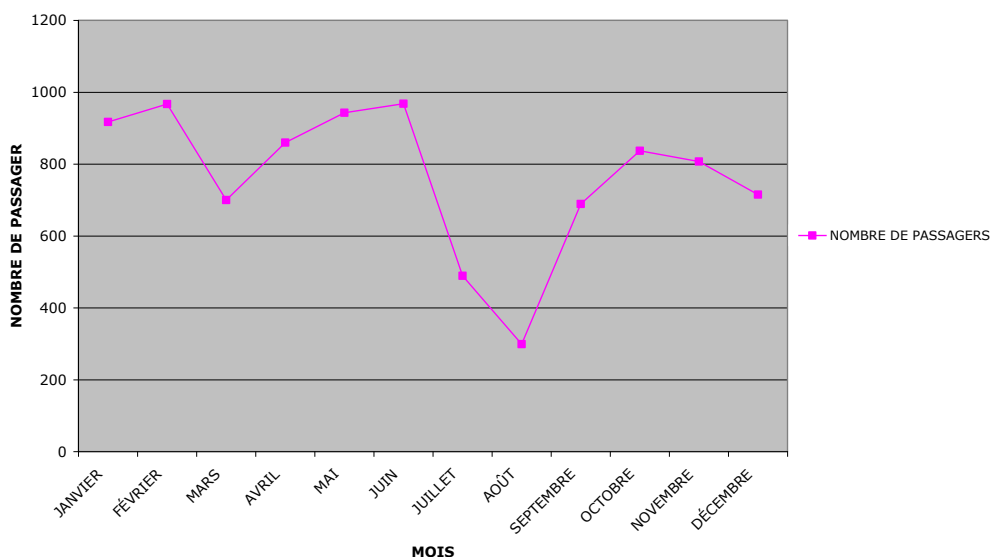
Le transport à la demande a bien fonctionné et la commission a repris la réflexion sur la mise en place de liaisons avec DIVIA sur Bretenièrre et Crimolois.

FREQUENTATION

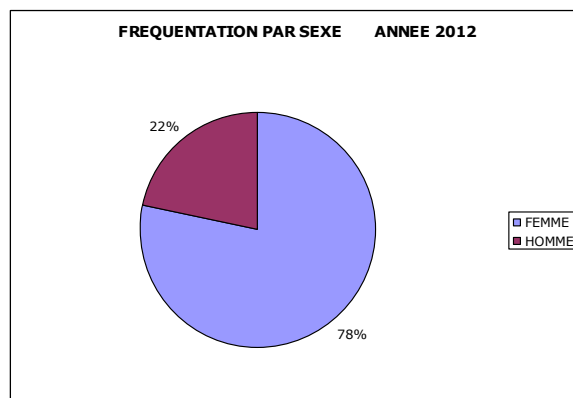
Fréquentation totale :

2012	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
TOTAL	917	967	700	860	943	968	489	299	689	837	807	715	9191

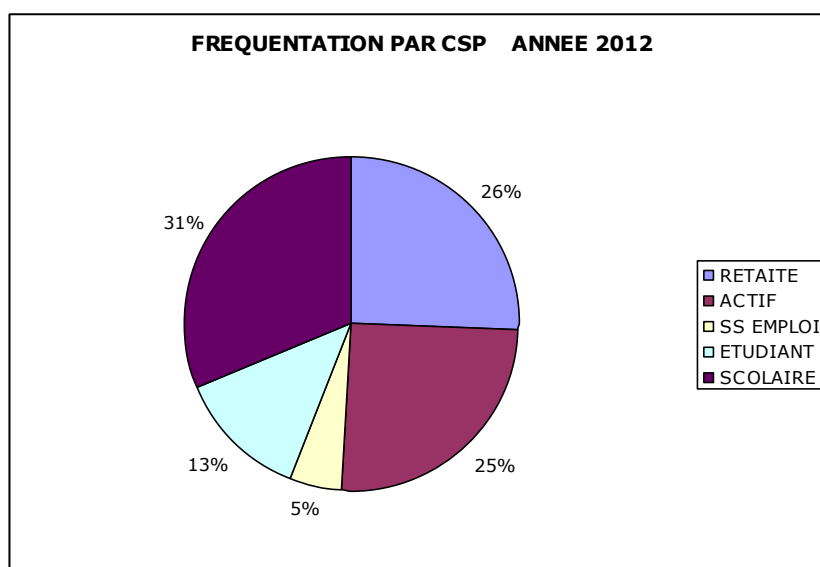
EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE PASSAGER EN 2012



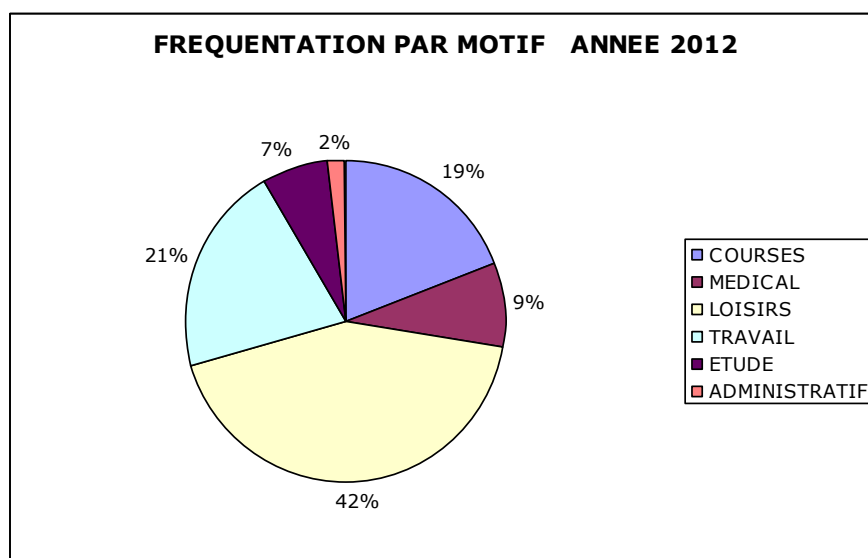
Fréquentation par type : 2012	TOTAL	SEXE	
		FEMME	HOMME
JANVIER	917	721	196
	%	79%	21%
FÉVRIER	967	722	245
	%	75%	25%
MARS	700	597	103
	%	85%	15%
AVRIL	860	656	204
	%	76%	24%
MAI	943	714	229
	%	76%	24%
JUIN	968	714	254
	%	74%	26%
JUILLET	489	410	79
	%	84%	16%
AOÛT	299	255	44
	%	85%	15%
SEPTEMBRE	689	540	149
	%	78%	22%
OCTOBRE	837	657	180
	%	81%	20%
NOVEMBRE	807	663	144
	%	82%	18%
DÉCEMBRE	715	559	156
	%	78%	22%
TOTAL	9191	7208	1983
	%	78%	22%



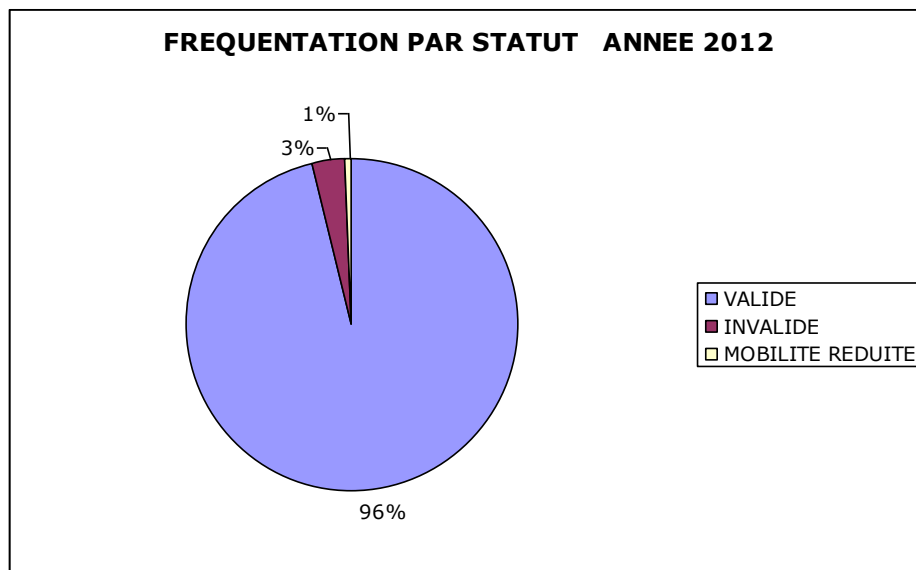
2012	TOTAL	CSP				
		RETAITE	ACTIF	SS EMPLOI	ETUDIANT	SCOLAIRE
JANVIER	917 %	171 19%	225 25%	48 5%	119 13%	354 39%
FÉVRIER	967 %	149 15%	239 25%	33 3%	100 10%	446 46%
MARS	700 %	171 24%	237 34%	74 11%	110 16%	108 15%
AVRIL	860 %	173 20%	202 23%	42 5%	136 16%	307 36%
MAI	943 %	214 23%	193 20%	50 5%	96 10%	390 41%
JUIN	968 %	221 23%	188 19%	60 6%	126 13%	373 39%
JUILLET	489 %	217 44%	73 15%	8 2%	94 19%	97 20%
AOÛT	299 %	173 58%	61 20%	2 1%	61 20%	2 1%
SEPTEMBRE	689 %	197 29%	175 25%	20 3%	61 9%	236 34%
OCTOBRE	837 %	253 20%	234 27%	40 4%	69 7%	241 42%
NOVEMBRE	807 %	227 28%	275 34%	33 4%	95 12%	177 22%
DÉCEMBRE	715 %	185 26%	227 32%	31 4%	108 15%	164 23%
TOTAL	9191 %	2351 26%	2329 25%	441 5%	1175 13%	2895 31%



2012	TOTAL	MOTIF					
		COURSES	MEDICAL	LOISIRS	TRAVAIL	ETUDE	ADMINISTRATIF
JANVIER	917 %	156 17%	58 6%	381 42%	204 22%	100 11%	18 2%
FÉVRIER	967 %	155 16%	62 6%	473 49%	202 21%	66 7%	9 1%
MARS	700 %	142 20%	57 8%	236 34%	209 30%	43 6%	13 2%
AVRIL	860 %	134 16%	64 7%	405 47%	173 20%	80 9%	4 0%
MAI	943 %	151 16%	61 6%	506 54%	178 19%	47 5%	0 0%
JUIN	968 %	154 16%	44 5%	537 55%	184 19%	49 5%	0 0%
JUILLET	489 %	157 0%	42 9%	200 41%	88 18%	0 0%	2 0%
AOÛT	299 %	166 56%	15 5%	71 24%	47 16%	0 0%	0 0%
SEPTEMBRE	689 %	152 22%	79 11%	263 38%	123 18%	63 9%	9 1%
OCTOBRE	837 %	163 15%	114 11%	343 45%	149 16%	33 11%	35 2%
NOVEMBRE	807 %	113 14%	113 14%	294 36%	202 25%	50 6%	35 4%
DÉCEMBRE	715 %	120 17%	78 11%	235 33%	178 25%	80 11%	24 3%
TOTAL	9191 %	1763 19%	787 9%	3944 43%	1937 21%	611 7%	149 2%



2012	TOTAL	STATUT		
		VALIDE	INVALIDE	MOBILITE REDUITE
JANVIER	917 %	884 96%	30 3%	3 0%
FÉVRIER	967 %	921 95%	21 2%	25 3%
MARS	700 %	666 95%	32 5%	2 0%
AVRIL	860 %	840 98%	20 2%	0 0%
MAI	943 %	910 97%	31 3%	2 0%
JUIN	968 %	942 97%	26 3%	0 0%
JUILLET	489 %	455 93%	34 7%	0 0%
AOÛT	299 %	267 89%	32 11%	0 0%
SEPTEMBRE	689 %	666 97%	19 3%	4 1%
OCTOBRE	837 %	813 95%	20 2%	4 5%
NOVEMBRE	807 %	780 97%	23 3%	4 0%
DÉCEMBRE	715 %	682 95%	19 3%	14 2%
TOTAL	9191 %	8826 96%	307 3%	58 1%



7) Commission des personnels

Cette commission a travaillé régulièrement :

- sur le document unique et a élaboré un plan d'action
- sur la mise en forme des fiches de poste
- sur le plan de formation pluriannuel
- sur les problèmes de remboursement des frais de déplacement
- elle a été particulièrement attentive à l'adaptation des effectifs d'encadrement du périscolaire
- elle a activé le Comité Technique Paritaire chaque fois que nécessaire

CONCLUSION

Les différents services ont fonctionné d'une façon satisfaisante et les personnels ont assuré une activité soutenue tout au cours de l'année 2012.

Quoique restreint en nombre le personnel administratif par son professionnalisme et son engagement a assuré parfaitement le suivi de tous les dossiers.

Tous les acteurs de la vie de notre Communauté de Communes doivent être remerciés.

Le Conseil Communautaire prend acte.

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Communautaire a validé le report d'une année soit en septembre 2014 pour la mise en place de la modification des rythmes scolaires.

Le Président tient à alerter les maires de chaque commune sur la nécessité de se positionner rapidement sur les choix retenus et en informer la Communauté de Communes avant le 18 novembre 2013, délai de rigueur.

En effet, le service enfance jeunesse s'adaptera aux dispositions prises par chaque commune, mais l'organisation à mettre en place est importante.

En conséquence, pour les communes qui n'auraient pas encore statué, il leur est conseillé les points suivants :

- Pour les communes en RPI, modification sur le temps méridien de préférence, ainsi les transports scolaires organisés par le Conseil Général ne seront pas impactés,
- Pour les autres communes, pas de préconisation particulière.

Par ailleurs, il est indispensable de mener une réflexion urgente sur la politique tarifaire qui sera appliquée sur le temps péri-éducatif. Le bureau n'est pas favorable à la gratuité mais souhaite que le tarif tienne compte du quotient familial et soit calculé afin de ne pas exclure certains enfants de ce temps par le coût. Les commissions enfance jeunesse et finances se réuniront prochainement afin d'étudier le tarif le plus adapté.

Le responsable de service périscolaire devra rencontrer les directeurs d'école, les présidents d'association afin de répertorier des différentes activités possibles.

Le Conseil Communautaire prend acte.

RECHERCHE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le groupe de travail pour la recherche d'un terrain s'est réuni le 24 septembre 2013.

Une évaluation des besoins en termes de bureaux, salles de réunion, stockage, archives, garages... a été présentée.

Par ailleurs, les différents sites potentiels proposés à la Communauté de Communes ont été évoqués :

- Gendarmerie de Genlis

- Terrain jouxtant nos locaux actuels appartenant à M. Concalvez (70€/m²), possibilité de prévoir pour la commune de Genlis de faire une DUP
- Terrain rue Marie Curie appartenant au groupe SCHIEVER (20€/m²)
- Terrain le long de la RD 905 –la pandoille aux loups situé dans la future ZAE les cent journaux (4 €/m²)

Il est nécessaire de définir le besoin de réserve foncière pour un projet éventuel de construction, l'implantation de ces locaux doit s'inscrire dans une stratégie politique d'aménagement territorial permettant de mettre en œuvre les compétences actuelles et futures.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne mandat au groupe de travail pour continuer ses investigations.

ZAE DE BOULOUZE – CONDITION DE VENTE DU LOT 9 - PRIX DU M² SITUE EN ZONE NON AEDIFICADI

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le prix de vente des terrains de Boulouze a été fixé à 24 € HT/m².

Par délibération en date du 17 mars 2011, le prix de vente pour les lots 3, 4 et 16 situés en façade de la RD905 et grevés d'une servitude non aedificandi a été modifié comme suit :

- 12€/m² pour les surfaces non constructibles (non aedificandi)
- 24 €/m² pour les surfaces constructibles

Le lot 9 situé le long de l'autoroute A31 supporte des contraintes similaires (zone non aedificandi d'une largeur de 10 m), il est proposé de lui appliquer ces mêmes conditions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les conditions de vente mentionnées ci-dessus.

AFFAIRE STEF – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Des effondrements de talus ont été constatés sur le terrain de STEF TFE suite aux pluies diluviennes de mai 2013.

Saisi de ces désordres par l'entreprise, le Président s'est rapproché du maître d'œuvre et de l'entreprise ayant réalisé les travaux, du bureau de contrôle technique, la responsabilité de chaque partie n'étant pas avérée. La société IMMOSTEF a ordonné une expertise.

Nous avons pris conseil auprès de notre protection juridique. Un avocat, Maître CREUSVAUX a été désigné pour nous défendre dans cette affaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ester en justice et désigne Maître CREUSVAUX pour défendre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour cette affaire.

CREATION DE POSTE

Le Président propose l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe sur l'accueil périscolaire de Genlis à compter du 4 novembre 2013 afin de tenir compte des besoins du service.

- Il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 15h hebdomadaires annualisées à compter du 4 novembre 2013,

- Et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 13h30 hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création et la suppression (sous réserve de l'avis du CTP) des postes présentés ci-dessus.

POINT SUR LA MISSION KPMG

KPMG travaille depuis fin 2011 sur l'évaluation des conditions de sortie de la commune de Brazey en Plaine de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

KPMG a, dans un premier temps, fait une étude détaillée des implications financières du départ de Brazey compétence par compétence. Cette réflexion a été présentée lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012.

Puis, dans un second temps KPMG a porté sa réflexion et son conseil sur l'aspect organisationnel de ce départ.

Des réunions de travail régulières sont organisées afin d'étudier toutes les facettes du dossier.

➤ **Impact sur le personnel travaillant à l'accueil périscolaire de Brazey en Plaine**

Dans un premier temps, un vide juridique nous laissait penser que les agents travaillant au périscolaire de Brazey seraient transférés de plein droit à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Cependant la jurisprudence de juillet 2013 « commune de Ligugé » précise que lorsqu'une commune se retire d'un EPCI, il n'est pas fait application de l'article L.5211-4-1 du CGCT (disposition prévoyant le transfert automatique du personnel en cas de transfert d'activité d'une commune à un EPCI).

En conséquence, les agents actuellement employés par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise affectés à l'accueil périscolaire situé à Brazey en Plaine, restent employés à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Dans l'hypothèse où la Communauté de Communes Rives de Saône crée des postes pour ce service, alors ces agents pourront postuler et éventuellement être recrutés dans le cadre d'une mutation. Dans le cas où ces agents ne seraient pas recrutés par Rives de Saône, ils seraient alors placés en sureffectif à la Communauté de Communes.

Le Comité technique et la Commission Administrative Paritaire devront être consultés sur les aspects organisationnels et en cas de réaffectation des agents.

➤ **Organisation pour le service de collecte des ordures ménagères**

Afin de pallier au départ de Brazey, le SMICTOM envisage de réorganiser ses tournées de collecte afin de conserver l'ensemble de son personnel titulaire. Aucune mise à disposition de personnel ne sera effectuée, en revanche l'ajustement du volume horaire travaillé sera opéré sur les agents non titulaires.

Le projet de réorganisation des tournées est le suivant :

- suppression d'une tournée de collecte des ordures ménagères,
- maintien de l'ensemble des tournées de collecte de tri sélectif, mais rééquilibrage des volumes collectés sur les tournées actuelles.

Le site de la déchèterie de Brazey est transféré à Rives de Saône.

➤ **Engagement contractuel pour l'ensemble des marchés publics et de contrats en cours (assurance, fourniture des repas, gardiennage des déchèteries, traitement et recyclage du tri sélectif...)**

Pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le départ de Brazey avait été anticipé dans le marché de fourniture de repas, le marché du transport à la demande est échu au 31/12/2013.

Pour le SMICTOM, des avenants quadripartites de modification de périmètre devront être signés (SMICTOM, Rives de Saône, Commune de Brazey et le prestataire).

Le Conseil Communautaire prend acte.

POINT SUR L'OCCUPATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte depuis mai 2013.

Un rapport d'activités de mai à septembre 2013 est présenté.

Depuis son ouverture le 22 mai 2013, la fréquentation est régulière et soutenue. Le taux d'occupation moyen est de 67.62 %.

Les occupants s'acquittent régulièrement de leurs frais de stationnement et de consommation de fluides à l'exception de deux familles.

L'une des familles a été invitée à quitter l'aire face au manque d'effort manifeste à solder leur dette.

Des négociations sont en cours avec la seconde famille, si les occupants montrent leur bonne foi et tentent de régler progressivement les sommes dues, des délais leur seront accordés. Dans le cas contraire, une ordonnance de quitter les lieux sera établie.

Le Conseil Communautaire prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Secrétaire de Séance,
Gérard TREMOULET

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN